



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du  
Logement de La REUNION

Saint-Denis, le 30 juin 2013

**SYNTHESE DES AVIS**

PC : T4N2-05-CSRPN\Réunions plénières\Réunion 2013 05

Affaire suivie par : Matthieu SALIMAN/n°

matthieu.saliman@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 02 62 94 76 42 – Fax : 02 62 94 72 55

**REUNION PLENIERE du 23 mai 2013**

**Lieu : DEAL Providence**

**Ordre du jour :**

L'ordre du jour se décompose comme suit :

1. Projet de Nouvelle Route du Littoral.
2. Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint Paul.
3. Projet d'extension du Port Est.
4. Plan Régional de lutte contre le Grand Léopard vert malgache.

**Etaient présents :**

**MEMBRES : 15 membres**

ROLAND TROADEC  
JOEL DUPONT  
PATRICK FROUIN  
HERMANN THOMAS  
VIOLAINE DULAU

JACQUES ROCHAT  
SARAH CACERES  
MARC SALAMOLARD  
PHILIPPE MAIRINE  
KARINE POTHIN

JULIEN TRIOLO  
PIERRE VALADE  
MICKAEL SANCHEZ  
SERGE QUILICI  
LUC GIGORD

**SECRETARIAT :**

MATTHIEU SALIMAN, AURELIE MESTRES, LAURENCE PROVOT  
SOUDJATA RADJASSEGARANE

## **① Projet de nouvelle route du littorale**

### **Avis du CSRPN :**

Réuni en plénière le jeudi 23 mai 2013, le CSRPN de la Réunion a donné l'avis suivant concernant le projet de Nouvelle Route du Littoral :

#### **Compte tenu**

- de l'existence d'une variante moins impactante (variante deux viaducs),
- de la remise en cause de deux espèces protégées (Bois de paille-en-queue et Grand dauphin de l'indopacifique),
- des grandes incertitudes écologiques et économiques liées à l'exploitation et au transport des matériaux,
- des limites observées de l'étude hydrosédimentaire

Le CSRPN de La Réunion donne un avis défavorable au projet de Nouvelle route du littoral sur la variante digue + viaduc.

Le CSRPN avertit que des espèces végétales protégées sont menacées par le projet au niveau de la falaise et considère que ceci nécessite une demande de dérogation.

(L'avis est étayé par 23 pages d'argumentaire non transmis ici)

## **② Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint Paul.**

### **Avis du CSRPN : ( à l'unanimité)**

Le CSRPN donne un avis favorable au plan de gestion de la réserve naturelle de l'Etang saint Paul avec les recommandations suivantes :

- Simplifier et regrouper les opérations administratives (dont certaines sont techniques),
- Etendre la liste des espèces animales dans l'opération TE04 et y inclure l'action déjà mise en œuvre de veille-détection-lutte précoce.
- Mettre en place avec la DEAL un conseil scientifique propre à la réserve naturelle, qui pourra accompagner la réserve naturelle plus efficacement que le CSRPN qui reste un comité relativement long à mobiliser.

### **③ Projet d'extension du Port Est.**

#### **Avis du CSRPN :**

##### **Compte tenu**

- du degré de menace des espèces d'oiseaux concernées**
- de l'importance du phénomène d'échouages des oiseaux au niveau de l'enceinte portuaire**
- du cumul des impacts par les aménagements déjà existants et en projet**
- de mesures compensatoires qui prévoient une rénovation et non une extinction de l'éclairage**
- de l'existence d'une autre variante moins impactante qui n'a pas été retenue (variante terrestre)**
- de l'absence d'intérêt public majeur de l'exondement en mer,**

**le CSRPN donne un avis défavorable au dossier d'extension du Port Est sur sa partie exondement.**

**Le CSRPN ne s'oppose pas au creusement de la darse mais reste vigilant sur le devenir des matériaux extraits.**

**Le CSRPN estime par ailleurs que l'analyse des impacts et les mesures compensatoires ne sont pas assez approfondies.**

### **④ Plan Régional de lutte contre le Grand Léopard vert malgache *Phelsuma grandis*.**

#### **Avis du CSRPN :**

**Le CSRPN donne un avis favorable au plan Régional de lutte contre le Grand Léopard vert malgache *Phelsuma grandis*.**

**Le CSRPN recommande de s'associer ou de faire un appel à d'autres financeurs dès à présent pour éviter de se retrouver sans moyens faute d'anticipation.**

**Le CSRPN insiste de nouveau sur la nécessité d'une détection précoce et d'une action immédiate ainsi que sur la nécessité d'une réglementation à l'importation.**

**Liste de diffusion**

M. LE CONSERVATEUR DE LA RNN ETANG SAINT PAUL

GPMR

NOI

PREFECTURE/ DRCTCV

REGION/ A L'ATTENTION DE MME SOUDJATA RADJASSEGARANE

**Rédacteur :**



**M. SALIMAN**

**Visa du Président du CSRPN**



**R. TROADEC**